

Épalinges
Commune

Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Critères d'engagement de la nouvelle Cheffe du Service des Ressources humaines » déposée par Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani

Service des Ressources Humaines

Mme la Municipale Marisa Dürst

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 12.01.2026

Table des matières

1.	Objet de l'interpellation	2
2.	Réponse de la Municipalité	3
2.1.	Introduction	3
2.2.	Réponses aux questions de l'interpellation.....	3

1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2025, Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani a déposé l'interpellation suivante :

Lors de la commission consacrée à l'absentéisme et au turnover des employés de la commune, il a été souligné à quel point les défis qui attendent la nouvelle responsable des ressources humaines sont considérables. Le chantier des RHs est immense : beaucoup de retard s'est accumulé et, dans certains domaines, il n'existe tout simplement pas encore de structures ni de procédures établies comme aussi dans le rapport de la Cogest 2024.

Ce qui m'interpelle, c'est que la nouvelle responsable RH provient d'une grande assurance (AXA pour ne pas la nommer) de plus de 2'000 employés, alors que notre commune en compte une centaine. Dans de grandes structures, le travail repose souvent sur des processus bien établis, tandis que notre commune a besoin d'une personne à la fois proche du terrain, capable d'avoir une vision globale, de fixer des priorités claires et de les mettre en œuvre concrètement. Au fond, un chef du personnel de PME dans un environnement politique.

D'autre part, j'ai appris que le chef du personnel ad interim, connaissance d'un membre de la Municipalité, provient de la même assurance que Mme Roch. Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions :

- *Combien de temps l'annonce du poste de responsable RH a-t-elle été publiée et à quelle époque ?*
- *Combien de candidatures ont été reçues ?*
- *Quels ont été les critères de sélection des candidats ?*
- *Qui s'en est chargé ?*
- *Les candidats ont-ils passé une évaluation particulière (tel assessment) par un cabinet externe, vu la complexité des tâches à assumer.*
- *Et sans trop de détails, quelles sont les qualités spécifiques de Mme Roch qui ont conduit à sa nomination par rapport à d'autres candidats ?*

2. Réponse de la Municipalité

2.1. Introduction

En préambule, la Municipalité rappelle que l'engagement du personnel communal relève de sa compétence. Il appartient donc à la Municipalité de déterminer le mode de recrutement et de choisir les personnes qu'elle engage. Par ailleurs, en raison de la Loi vaudoise sur la protection des données (LPrD), la Municipalité n'est pas en mesure de fournir au Conseil communal des éléments liés aux dossiers du personnel.

2.2. Réponses aux questions de l'interpellation

Plus de quatre mois après l'entrée en fonction de Mme Frédérique Roch, la Municipalité ne peut que se féliciter de ce choix. Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions soulevées par l'interpellante.

Combien de temps l'annonce du poste de responsable RH a-t-elle été publiée et à quelle époque ?

Aucune annonce n'a été publiée pour ce poste. La Municipalité a décidé de procéder, dans un premier temps, par cooptation. Cette méthode de recrutement permet aux collaboratrices et collaborateurs de la Commune de recommander un candidat qui pourrait correspondre au poste à repourvoir. La personne adéquate pour le poste ayant pu être trouvée par ce biais, la publication d'une annonce ne s'est pas révélée nécessaire. La Municipalité tient à souligner que, dans leur interpellation du 11 février 2025 intitulée « Service des Ressources Humaines d'Épalinges : quelle politique RH de maîtrise des coûts est prévue en 2025 ? », Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak et M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau ont souhaité savoir « Quelle politique RH favorise la cooptation pour les candidatures préqualifiées ? ».

Combien de candidatures ont été reçues ?

La méthode de recrutement par cooptation a permis de trouver la bonne personne. Après mûres réflexions, la nouvelle Cheffe du service RH a souhaité rejoindre la Commune.

Quels ont été les critères de sélection des candidats ?

- Formation spécifique au domaine des ressources humaines
- Maîtrise des différents aspects RH
- Longue expérience dans le domaine RH avec poste à responsabilités
- Leadership positif
- Vue stratégique

Qui s'en est chargé ?

Les décisions d'engagement des Chef-fe-s de service relèvent exclusivement du collègue municipal qui s'est prononcé à l'unanimité quant à cette candidature.

L'ancien chef du Service des ressources humaines ad interim a attiré l'attention de Mme Frédérique Roch sur l'existence d'un poste de Responsable du Service des Ressources humaines au sein de la Commune, mais n'a pas participé au processus de recrutement.

Les candidats ont-ils passé une évaluation particulière (tel assessment) par un cabinet externe, vu la complexité des tâches à assumer ?

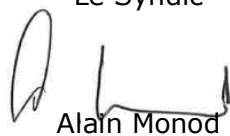
Durant la procédure de validation, de nombreux entretiens ont eu lieu entre la Municipalité et la future Cheffe du Service des ressources humaines. Ces rencontres et la présentation qui s'en est suivie ont confirmé la Municipalité dans son choix. Par ailleurs, les compétences professionnelles avérées de Mme Frédérique Roch nous ont confortés dans la volonté de renoncer à un coûteux assessment.

Et sans trop de détails, quelles sont les qualités spécifiques de Mme Roch qui ont conduit à sa nomination par rapport à d'autres candidats ?

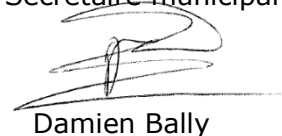
Madame Frédérique Roch est une spécialiste confirmée dans le domaine des ressources humaines. Son cursus universitaire en psychologie, orientation psychologie du travail et des organisations, et son Brevet fédéral de Spécialiste en Ressources humaines, font d'elle la candidate idéale pour gérer le Service des ressources humaines, répondre aux demandes du personnel communal, permettre le développement des compétences de chaque collaboratrice et collaborateur, mener des recrutements, conduire les grands projets RH, mener une politique de santé et sécurité au travail. Outre ses compétences professionnelles, Mme Frédérique Roch se distingue par son esprit positif et ses qualités humaines.

Épalinges, le 12.01.2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



Le Secrétaire municipal

Damien Bally